

COMMUNE de Glières-Val-de-Borne



Si vous souhaitez obtenir des informations sur votre dossier :

M. Sacha ZEGUERMAN, Service mutualisé
d'instruction du Droits des Sols, Communauté de
Communes Faucigny Glières :

Tél : 04 50 25 22 50 - s.zeguerman@ccfg.fr

Décision de
une déclaration préalable

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le 19/04/2023

S²LOW

ID : 074-200081446-20230417-DP07421223A0015-AR

Dossier n° DP07421223A0015

date de dépôt : 29/03/2023

date d'affichage du dépôt : 29/03/2023

demandeur : Monsieur DOLE Yannis

pour : Réfection de la toiture existante à

l'identique et création d'une fenêtre de toit

adresse terrain : 30-32 CHEMIN DES POMMIERS,
Entremont, à GLIERES VAL DE BORNE (74130)

Monsieur DOLE Yannis

1 côte de Pré Varens

74230 THONES

Objet : Notification d'une décision relative à votre demande de déclaration préalable citée en référence.

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint votre dossier de déclaration préalable pour lequel il n'est pas fait d'opposition sous réserve du droit des tiers. Conformément à ce qui vous a été indiqué dans le récépissé de dépôt, sans opposition, les travaux peuvent être entrepris un mois après la date de dépôt du dossier, soit à compter du : **29/04/2023**

Je vous rappelle les formalités que vous devez accomplir :

- Afficher sur le terrain et sur un panneau visible de la voie publique le récépissé sur lequel la mairie a mis son cachet pour attester la date de dépôt et ce pendant toute la durée du chantier,
- Transmettre à la Mairie une fois les travaux achevés la DAACT (déclaration d'achèvement de travaux et de conformité ci-joint) dûment remplie.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Glières-Val-de-Borne,

Le 18 avril 2023.

Le Maire,
Christophe FOURNIER

